



Vol et abus de confiance

Par ferdinant

bonjour a tous,

Je me présente je m'appel ferdinant, suis un peux léger mentalement (reconnu TH) et j ai été victime d'un "vol".

je vou explique, un ami (ancien ami donc) a profiter de mes faiblesses pour me soulager de 600? (petit a petit 12*50)) ni vu ni connu.

J ai rien vu venir si ce n'est mon entourage qui m'avertissait que jamais il ne me rembourserait (je ne les croyait pas) et ajd ai ouvert les yeux et je lui ai demandé qu il me rembourse tout . et ma demande il m'a répondu que jamais je reverais l'argent avec quelque insulte en plus.

Alors d'après vous je peux faire quelque chose et si oui comment? j ai juste des attestations de mes proches... suis pas très optimiste. le seul point positif c est que cette personne est connu des services de police pour diverses arnaques et qu il a fait 5 ans de prison pour kidnapping (il sortait de prison et m'a fait croire que pdt ces 5 ans qu il etait au états uni (vous comprenez mieux mon handicap)

Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

De simples attestations de votre famille concernant le don, éventuellement d'espèces (?) me semblent un peu léger pour revendiquer une dette .

Si vous avez des sms, des mails, il y aurait déjà un début de preuve de don , qui sans mention de remboursement, restera dans le cadre d'un don .

Enfin, la personne en face ne s'est peut être pas rendu compte de votre handicap .

J'attire votre attention que si votre handicap vous empêche de prendre des décisions dans votre intérêt, une mesure de protection sera à envisager .

Par ferdinant

bonjour,

merci pour votre rponse,c est bien ce que je pensait.

Il le connais parfaitement mon handicap, et il est connue de la police pour escroquerie (les langes se delie)

une demande de mise sous tutelles a ete faite suite a cet episode.

il y a bien un message messenger ou je lui demande "grossièrement" quand il me rendra mes 600?... et il ne conteste pas il répond juste que j 'aurais pas un centime

encore un escrot qui n auras pas de consequence de ces actes et qui pouura continue

merci pour votre réponse, faites moi signe si vous y voyez autre chose

Par kang74

Votre demande de mise sous tutelle peut vous y aider et qui ne tente rien n a rien.